République Française
Département : TARN
Arrondissement : Castres
LE BEZ - CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX

Procès verbal

Le lundi 29 janvier 2024 à 14h30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 31 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de PAILHE FERNANDEZ Brigitte.
Secrétaire de la séance : BONO François

Présents : PAILHE FERNANDEZ Brigitte, BONO François, GUIRAUD Jean-Claude, PONS Françoise, PETIT Michel, GAVALDA Didier, RICARD Alain, ALIBERT Nicolas, FABRE Jean-Marie, BERNOT Christine, GALINDO Francis, BOUSQUET Marie-Christiane, DESSENS Jean-Marie, RAIMBAULT Thierry, SAISSAC Christian, SERIEYS Serge, TALMANT Jean-Michel, BIAU Lucien, COMBES Gilles, MUFFATO Paul, MEUNIER Roger, CALVET Christine, PISTRE Patrick, CALVET Bernard, PELFORT Myriam, GAU Françoise, SEGUIER Valérie, NOGUES Françoise
Représentés : ESCANDE David représenté par GAVALDA Didier, SOLIVERES Denis représenté par FABRE Jean-Marie
Absents et excusés : VIALATTE Geneviève, PERRICHON Elsa

Désignation des commissions intercommunales (N° DE_2024_001)

Mme la Présidente expose qu'il convient de désigner les membres des commissions intercommunales.
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de créer les commissions intercommunales suivantes :

- Commission DECHETS MENAGERS
- Commission EAU ASSAINISSEMENT
- Commission MUTUALISATION DES MOYENS
- Commission SOCIAL / ENFANCE-JEUNESSE
- Commission CULTURE / TOURISME
- Commission MOBILITE / ITINERANCE (sentiers randonnées)

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (N° DE_2024_002)

Conformément au code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1414-2 et L1411-5
Mme la Présidente expose la nécessité de constituer une commission d'appel d'offres.
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE comme membres de la commission d'appel d'offres :
Présidente : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ
Membres titulaires : François BONO, Didier GAVALDA, Jean-Claude GUIRAUD, Nicolas ALIBERT, Francis GALINDO
Membres suppléants : Françoise PONS, Michel PETIT, Valérie SEGUIER, Paul MUFFATO, Alain RICARD

<u>Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).</u> (N° DE_2024_003)

Mme la Présidente informe le Conseil qu'il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat ; la collectivité relevant du collège n°1.
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Mme Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Présidente (contact@ccsvp.fr / 0563730386), ou son représentant comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
AUTORISE Mme la Présidente à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaitre au syndicat la présente décision.

<u>Désignation d'un délégué à l'association « Granit et pierres du Sidobre »</u> (N° DE_2024_004)

Mme la Présidente rappelle que la communauté de communes doit désigner un représentant à l'association « Granit et pierres du Sidobre ».
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Mme la Présidente ou son représentant (M. Francis GALINDO) comme délégués de la communauté de communes à l'association « Granit et pierres du Sidobre ».

<u>Désignation des délégués au « SPA - Office de tourisme »</u> (N° DE_2024_005)

Mme la Présidente rappelle la délibération en date du 27/7/22 et expose qu'il convient de préciser les délégués au conseil d'exploitation du service public administratif (SPA) « Office de tourisme intercommunal » ; soit 9 titulaires et 9 suppléants pour le collège des élus.
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE :

Collège des élus	
Membres titulaires :	**Membres suppléants :**
1. Marie-Christiane BOUSQUET 2. Jean-Marie FABRE 3. François BONO 4. Françoise GAU 5. Alain RICARD 6. Myriam PELFORT 7. Brigitte PAILHE-FERNANDEZ 8. Françoise PONS 9. Geneviève VIALATTE	1. Christine BERNOT 2. Roger MEUNIER 3. Christine CALVET 4. Nicolas ALIBERT 5. Christian SAISSAC 6. David ESCANDE 7. Francis GALINDO 8. Thierry RAIMBAULT 9. Jean-Michel TALMANT

Les membres du collège des prestataires restent inchangés.

<u>Désignation du délégué au Parc naturel régional du « Haut-Languedoc »</u> (N° DE_2024_006)

Mme la Présidente expose que la communauté de communes doit désigner un représentant de la communauté de communes, en tant que membre consultatif, au syndicat mixte « Parc naturel régional du Haut-Languedoc ».
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Mme Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Présidente, ou son représentant M. Roger MEUNIER, comme délégué au Parc naturel régional du « Haut-Languedoc ».

<u>Délégués aux sites Natura 2000</u> (N° DE_2024_008)

Mme la Présidente expose que la communauté de communes doit désigner ses représentants pour le suivi des actions liées aux programmes de mise en valeur des sites Natura 2000 « Tourbières du Margnès et « Bassin du Lignon ».
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de nommer comme représentants de la communauté de communes au site Natura 2000 « Bassin du Lignon » : M. François BONO (suppléant : M. Serge SERIEYS)
DECIDE de nommer comme représentants de la communauté de communes au site Natura 2000 « Tourbières du Margnés » : M. Didier GAVALDA (suppléant : M. David ESCANDE)

<u>Délégués au Syndicat mixte du "Bassin de l'Agout"</u> (N° DE_2024_009)

Mme la Présidente expose qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat mixte du "Bassin de l'Agout".
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE les délégués suivants au Syndicat mixte du "Bassin de l'Agout" :
<u>Titulaires :</u> François BONO, Alain RICARD
<u>Suppléants :</u> Michel PETIT, Nicolas ALIBERT

<u>Désignation du délégué à l'association Tarn Information Géographique (TIGEO)</u> (N° DE_2024_010)
Mme la Présidente expose que la communauté de communes doit désigner un représentant de la communauté de communes à TIGEO, structure de développement des systèmes d'information géographiques pour les collectivités.
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Mme Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Présidente, ou son représentant M. Lucien BIAU comme délégués à TIGEO.
<u>Désignation des délégués au syndicat TRIFYL</u> (N° DE_2024_011)
Mme la Présidente rappelle les conditions d'adhésion au syndicat mixte Trifyl et la nécessité de nommer ses représentants au dit syndicat.
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE comme représentants au syndicat TRIFYL :
<u>Délégué titulaire :</u> Michel PETIT
<u>Délégué suppléant :</u> Lucien BIAU

<u>Subvention de fonctionnement – Crèche La souris verte Brassac</u> (N° DE_2024_012)
Mme la Présidente rappelle qu'une subvention est versée annuellement par la communauté de communes à l'association de la crèche parentale de Brassac (La souris verte). Elle propose que cette subvention annuelle soit versée par anticipation, c'est à dire avant le vote du budget 2024.
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de verser à l'association de la crèche parentale de Brassac (La souris verte) une subvention annuelle par anticipation, avant le vote du budget 2024.
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 65748 au Budget général 2024.
DONNE POUVOIR à Mme la Présidente pour signer toute pièce afférente à ce versement.

<u>Extension de l'Hôtel d'entreprises de Vabre - Accueil des porteurs de projet sur le territoire</u> (N° DE_2024_013)
Madame la Présidente rappelle le projet d'extension de l'Hôtel d'entreprises de Vabre qui doit être lancé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les demandes de financement présentées.
DONNE POUVOIR à Madame la Présidente pour engager les démarches, solliciter les financeurs et signer toute pièce afférente à ce dossier.

<u>Partage de la taxe d'aménagement</u> (N° DE_2024_014)

Madame la Présidente rappelle la délibération en date du 12/12/22 relative à la taxe d'aménagement qui est un impôt perçu par la commune et le département sur les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux.
Madame la Présidente expose que les modalités de partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal demeurent applicables et permettent le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ». Les 16 communes membres de la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux (CCSVP) sont couvertes par un plan local d'urbanisme intercommunal et ont chacune institué un taux de taxe d'aménagement. Par conséquent, la CCSVP et les communes membres doivent, par délibérations concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'EPCI.

A compter du 1er janvier 2024, les communes concernées continueront de reverser à la CCSVP un pourcentage de leur taxe d'aménagement selon des critères définis comme suit :

- Construction située dans une zone d'activités intercommunale : taux de 90 % pour la CCSVP, 10 % pour la commune
- Construction réalisée par la CCSVP et donnant lieu à une prise en charge financière de la CCSVP pour certains types de réseaux : taux de 25 % pour l'EPCI, 75 % pour la commune
- Autres constructions : 5 % pour l'EPCI, 95 % pour la commune

Les modalités de reversement sont précisées comme suit :
- Le reversement à la CCSVP du produit de la taxe d'aménagement perçue et entrant dans le champ d'application est annuel.
- L'année N+1, la commune reversera à la CCSVP la part communale de la taxe d'aménagement

perçue l'année N.

- Au plus tard le 15 février de chaque année, la commune transmettra à la CCSVP une copie des éléments liquidés l'année N-1, afin de faciliter les prévisions budgétaires.
- Les reversements seront imputés en section d'investissement.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de maintenir à compter du 1er janvier 2024 les termes de la délibération en date du 12/12/22 relative au principe de reversement de la part communale de taxe d'aménagement à la CCSVP, conformément aux critères et aux modalités de reversement ci-dessus énoncés.
AUTORISE la Présidente ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ajout de nouveaux matériaux - Tarifs vente granit concassé (N° DE_2024_015)

Mme la Présidente rappelle la délibération en date du 27/07/2020 relative à la vente de granit concassé (valorisation des déchets de l'industrie du granit). Il propose d'actualiser comme suit les tarifs pour chacun des matériaux :

Granulat	Prix HT/Tonne
0/10	12,50 €
0/20	9,00 €
0/31.5	8,50 €
0/40	7,50 €
0/80	5,50 €
0/150	5,50 €
80/200	5,50 €
0/2	14,50 €
0/4	12,50 €
0/80 calibré	7,00 €
2/4	11,50 €
4/10	11,50 €
10/20	12,50 €
20/40	8,50 €
10/40	8,50 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les nouveaux tarifs, applicables à compter du 1er mars 2024, mentionnés ci-dessus, concernant la vente de matériaux concassés de granit issus de la filière granit du Sidobre.
PRECISE que cette délibération annule et remplace la délibération du 27/07/2020.

Proposition liste commission intercommunale des impôts directs (CIID) (N° DE_2024_016)

Mme la Présidente rappelle la délibération en date du 27/7/20 relative à la composition de la commission intercommunale des impôts directs (CIID).
Suite à l'élection d'une nouvelle présidente et de nouveaux vice-présidents au sein du Conseil

communautaire, la modification suivante doit être prise en compte :
8ème membre de la CIID : Jean-Marie FABRE (en remplacement de Brigitte PAILHE-FERNANDEZ)
Suite à 2 démissions au sein du Conseil communautaire, les régularisations suivantes doivent aussi être prises en compte :
17ème membre de la CIID : David ESCANDE (en remplacement de Marie-Jeanne FOUQUE)
19ème membre de la CIID : Thierry RAIMBAULT (en remplacement de Michel LOUBET)
Les autres membres de la CIID restent inchangés.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de procéder aux remplacements ci-dessus énoncés dans la composition de la commission intercommunale des impôts directs (CIID).
PRECISE que Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, nouvelle Présidente de l'EPCI, est membre de droit de la CIID.

Convention cadre – Projet Espace muséographique de la musique tarnaise (N° DE_2024_017)

Mme la Présidente présente le projet de « convention-cadre de collaboration scientifique et technique » qui pourrait être mise en place entre le Conseil Départemental du Tarn, la Communauté de Communes, la Mairie de Lacaze et l'Association CORDAE La Talvera.
Elle fait part du projet de création d'un espace muséographique de la musique tarnaise, en vue de conserver un patrimoine matériel et immatériel important, de valoriser les traditions musicales et de créer un lieu de diffusion de la langue et de la culture occitane.
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le projet de convention tel que présenté et conformément au projet ci-annexé
AUTORISE la Présidente à finaliser la convention-cadre de collaboration scientifique et technique et à signer tout document afférent à ce projet.
DONNE POUVOIR à la Présidente pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.